

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ (arrivée en début de présentation de la délibération 2024.04.01), Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame SONNERY (à Monsieur BLANC)
Monsieur BOURDIN (à Madame PETIT)
Madame ARMAND (à Monsieur FABRE)
Madame COULET (à Monsieur GRANJU)
Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE (à Monsieur CHRISTIN)
Monsieur MARINO-MORABITO (à Madame MEYZONNY)

ABSENTS :

Monsieur FORTIN, Monsieur KARTAL, Madame PONCET, Monsieur RIBIERE, Madame ARENA

Monsieur BECQUART est désigné secrétaire de séance.

2024.04.05

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS
PERMANENTS**

(Rapporteur : Daniel GUEUR)
Nomenclature : 4.1.1. Création et transformation d'emplois

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération n° 2024.03.08 du 14 juin 2024 portant mise à jour du tableau des effectifs ;

Vu le Comité Social Territorial (CST) en date du 17 novembre 2023.

La gestion quotidienne des ressources humaines impose un suivi précis de l'évolution des effectifs afin de tenir compte des mouvements des personnels et l'adaptation des organisations de travail au regard des nécessités de service.

Cette réflexion peut donc tout aussi bien porter sur l'analyse du niveau de recrutement d'un poste et le grade y afférant, ou l'accès à un grade supérieur par un agent dans le cadre de son évolution de carrière.

La collectivité a mis en place un tableau de suivi des effectifs, nécessairement évolutif. Il permet d'affiner la réflexion quant à la mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle de la Ville.

Afin de tenir à jour le tableau des effectifs, il convient d'apporter les évolutions suivantes :

La municipalité a souhaité s'inscrire dans un développement fort d'actions à destination de la jeunesse. Dans ce cadre, et afin d'amorcer la phase opérationnelle de la politique Jeunesse, diverses modifications ont été opérées au sein de la Ville.

Aussi, afin de renforcer l'équipe du service Jeunesse, la commune souhaite recruter un animateur qui assurera le lien direct avec les publics cibles.

Placé sous l'autorité du responsable du service Jeunesse et en étroite collaboration avec la coordinatrice Jeunesse, les missions principales de l'animateur seront d'accueillir, aller à la rencontre et mobiliser les jeunes, d'accompagner les jeunes de 11 à 25 ans dans la réalisation de leurs projets et dans leur engagement citoyen et de proposer et conduire des activités dans le cadre du projet éducatif de la collectivité.

Afin de s'adapter aux besoins et disponibilités du public jeunes, son temps de travail global sera annualisé avec un volume horaire de 1 607 heures par an et une moyenne de 35 heures par semaine.

En fonction des projets, il est possible de travailler en soirée et le week-end occasionnellement. L'animateur Jeunesse devra favoriser l'émergence de projets d'animation et d'information à destination des jeunes en s'appuyant sur leurs demandes et en recherchant leur implication. Une aisance relationnelle sera nécessaire pour aller au-devant des publics (permanences au collège, rencontres aux lycées, visibilité sur les lieux de la commune fréquentés par les jeunes).

Il est attendu de pouvoir mobiliser les partenaires locaux autour de la réalisation des projets déployés par le service Jeunesse et sa participation, au besoin, aux événements des partenaires.

L'animateur Jeunesse organisera ou facilitera la menée de projets développés par la Ville à destination du public jeunes.

En conséquence, il est donc proposé de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs en intégrant les éléments ci-après :

SITUATION INITIALE			MOTIF	NOUVELLE SITUATION		
			Création	Direction : DGS Service : Jeunesse	Numéro poste :	Emploi : Animateur jeunesse Temps complet Cadre d'emplois : Adjoints d'animation territoriaux Catégorie C

La Commission Municipale **Ressources Humaines, Administration Générale, Sécurité, Tranquillité publique et Nouvelles technologies**, lors de sa séance en date du **29 août 2024** a émis un **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **29 août 2024** a émis un **avis favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- D'APPORTER** les modifications exposées ci-dessus au tableau des effectifs.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 12 septembre 2024

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

Secrétaire de séance
Jacques BECQUART




Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20240905-DEL_2024_04_05-DE
Date de télétransmission : 10/09/2024
Date de réception préfecture : 10/09/2024